

NOTE DE PRESENTATION

Contexte et projet de développement

La ville de Carpentras souhaite mettre en place un ambitieux projet de développement sur sa commune qui regroupe sur son territoire une population de plus de 30 000 habitants et accueille plus de 60 000 touristes en période estivale disposant **d'un riche patrimoine historique** marqué par la présence papale.

Ce territoire communal étendu est situé dans la sphère d'attraction d'Avignon, au cœur du département du Vaucluse et au pied du Mont Ventoux et se découvre au hasard d'une promenade dans son centre-ville, ses ruelles, au gré des fontaines et façades colorées.

Carpentras arrive à concilier développement touristique, par ses sites naturels d'exception, sentiers de randonnées et réponse aux besoins des habitants et conservation du patrimoine emblématiques autant qu'écologique.

Le projet porté par la commune a pour objet d'assurer la convergence des intérêts à plusieurs niveaux : local, de l'agglomération et territorial. Il s'intègre ainsi dans une logique d'aménagement du territoire, favorisant un tourisme sportif, la réponse aux besoins scolaires et du grand public.

Les Grands enjeux du projet

Le projet de **parc urbain sportif et écologique**, complexe Pierre de Coubertin s'intègre dans cette volonté de développement territorial fort et de pratique responsable. C'est pourquoi la ville complète son dispositif, dans la réalisation d'un nouvel équipement sportif, précisant également ses engagements en termes d'aménagement permettant le maintien dans un état de conservation favorable, des populations et des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. Par ailleurs, il s'agit d'un **projet d'intérêt public majeur** sous-tendu par des enjeux sociétaux, environnementaux, de développement économique régional et de rayonnement bien au-delà.

Les **enjeux de développement économique régional et de rayonnement** portent sur :

- La mise à disposition de ces nouveaux équipements pour la préparation aux grands événements en en faisant un point de rendez-vous central pour les compétitions de gymnastiques et tennis,
- L'accroissement de l'attractivité du potentiel sportif et évolutivité en nombre croissant de licenciés.

Les principaux **enjeux sociétaux** qui guident le projet sont :

- De répondre aux besoins éducatifs et scolaires du territoire communal et intercommunal,
- De permettre le développement d'une pratique associative,
- D'être un pôle sportif appropriable par tous quel que soit l'âge et le genre.

De par la localisation du projet et la richesse écologique de la région, **les enjeux environnementaux** sont à considérer :

- En intégrant les équipements programmés dans la topographie du site les rendant peu visibles,
- En veillant au respect des espèces et des préconisations intégrant dans la notion de paysage des noues et leurs végétalisations comme facteur d'amélioration,

- En mettant en place des installations pérennes et écologiques dans le cycle de vie des matériaux et sobres dans la consommation d'énergie,
- En assurant une gestion performante des eaux de ruissellement.

Le programme

Le programme du nouvel équipement au sein du parc sportif écologique

Le programme de l'opération est issu d'une large concertation mise en place par la commune avec les parties prenantes du projet et les ligues fédérations sportives identifiés.

Il se développera dans un parc paysager COUBERTIN existant et compte :

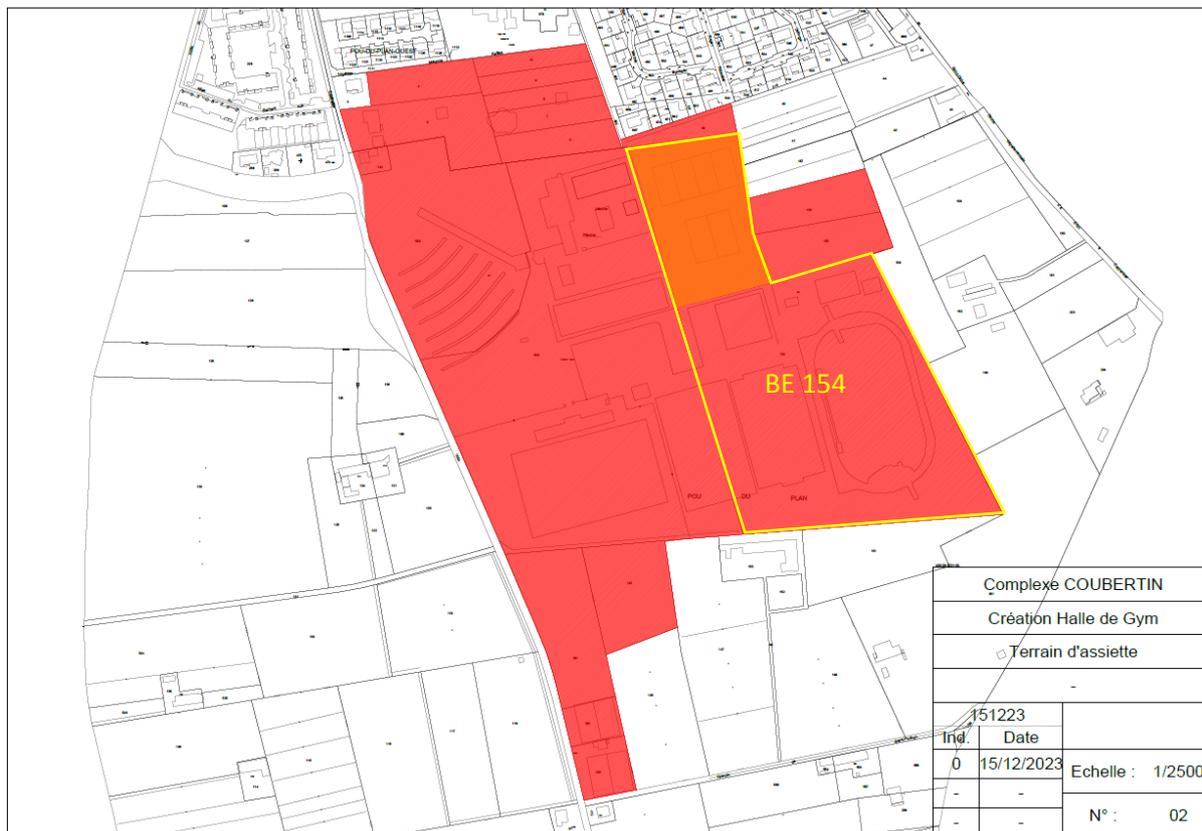
1	Tennis ASPTT	89	m ²
2	Vestiaires Athlétisme	251	m ²
3	Arts Martiaux	803	m ²
4	OMS	198	m ²
5	Tribunes	940	m ²
6	Petit dojo	182	m ²
7	Stade nautique	1344	m ²
8	Logement gardien	220	m ²
9	Camping salle	295	m ²
10	Camping logement	204	m ²
11	Camping sanitaires 1	105	m ²
12	Camping sanitaires 2	105	m ²
TOTAL		4736	m ²

Un complexe orienté gymnastique et tennis pour répondre aux besoins d'entraînement et compétitions

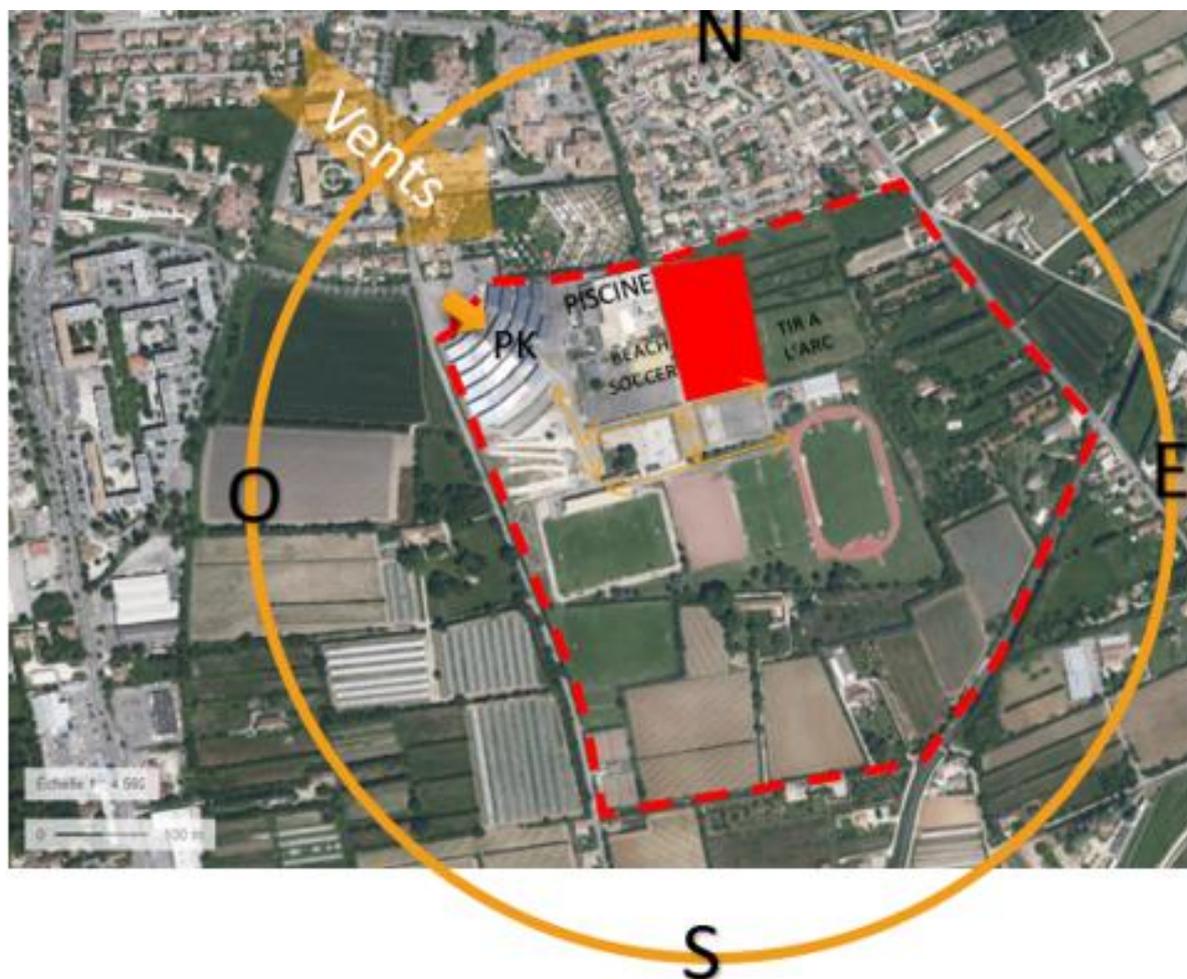
L'équipement envisagé fera appel à l'innovation technique en déployant une méthode de construction industrialisée modulaire hors site, rationalisant les processus de construction réduisant les temps de construction et l'empreinte environnementale. En effet, la préfabrication privilégiée en usine selon un process industriel, permet d'optimiser les études et sa mise en œuvre, afin de réduire les coûts de production et de chantier tout en s'assurant de la performance du produit fini en sortie d'usine. Cette démarche de chantier propre s'inscrit dans une démarche environnementale assumée et maîtrisée, réduisant considérablement les déchets par optimisation du process industriel, une performance et maîtrise des consommations d'eau et d'énergies, regroupant ce qu'un équipement sportif fait de mieux de nos jours.

Le site

Le futur équipement s'inscrit dans le tissu sportif actuel au cœur du site Pierre de Coubertin et à proximité immédiate du groupe scolaire F. Jouve, d'un Quartier Politique de la Ville et du périmètre ORT « Action Cœur de Ville ».



L'assiette du projet concerne la zone orangée comprise dans la parcelle BE154 de 60 405m² . Il s'agit d'une propriété foncière communale pour une superficie totale de 17,39 hectares.



Il est à noter que le parc de Coubertin fait état d'un parking en entrée de site déjà valorisé en ombrières photovoltaïques, répondant aux détails de l'article 40 de la loi du 10 mars, intégrant des procédés de production d'énergies renouvelables, dont au moins la moitié de la superficie du stationnement est couverte fournissant ainsi de l'ombre tout en produisant de l'énergie solaire.

L'implantation envisagée du projet sur le site

En proportion, du plan masse au plan paysage, la nature, les espèces locales participent de la qualité du cadre sportif, au plus proche en son parvis d'accueil comme dans son dialogue avec les bâtiments limitrophes.



Le parti-pris paysager s'appuie sur les arbres existants conservés afin de recréer une véritable strate arborée visant à accompagner les nouveaux équipements bâtis, de même que des zones d'ombre où l'on peut se retrouver, discuter, se reposer. C'est en somme un espace de vie qui prendrait place à proximité des nouveaux éléments bâtis.

Un large parvis en partie végétalisé, permet de prendre un recul suffisant et d'apprécier l'architecture des bâtiments tandis que la voie de desserte motorisée (accès pompier et livraison) prend judicieusement place à proximité immédiate du parvis, de façon à conserver le maximum d'arbres de hautes tiges existants. Son positionnement permet en outre de traiter la limite Ouest du site, par la mise en place d'une large bande plantée, ainsi que d'un jeu de buttes et de fosse partiellement inondable lors de fortes pluies, dans laquelle pourront évoluer grimpantes et massifs arbustifs/ arborés afin d'accompagner et de masquer le mur de la piscine.

Les limites Nord et Est seront travaillées avec le même type de végétation dense, permettant ainsi de traiter les co-visibilités depuis et sur le site. Au cœur du projet, les espaces verts possédant une topographie tantôt surélevée, tantôt décaissée, sont créés dans un principe de réutilisation des matériaux en place : on utilise ce que l'on vient creuser pour créer des modelés de terre.

Ainsi, les espaces pourront bénéficier d'un double usage : à la fois la vocation sportive en option avec l'installation d'éléments sportifs autour des noues, mais aussi celle de stockage provisoire des eaux de pluie dans les noues. La palette végétale a été composée selon des critères écologiques

(végétaux mellifères, peu gourmands en eau, fruitiers...), édaphiques et climatiques (végétaux adaptés au climat et au sol de la région), et esthétiques (différentes floraison, feuillage, couleurs, tailles et formes).



parvis plantés de massifs d'arbres



massifs de différentes tailles



Bassin de rétention plantés



Jeux de buttes et creux

Mise en œuvre du projet

Un cadre permettant de préserver les atouts environnementaux du site

Un permis déposé porté par la collectivité définira le cadre d'intervention et les conditions d'implantation du projet et particulièrement du premier équipement, permettant une extension au nord ultérieure, dont toutes les capacités de ruissellements et prairies sont d'ores et déjà prises en compte, dans une bande végétales dédiées coté centre nautique.

Il précisera les limites de la construction, les aménagements conformes aux attentes et conditions environnementales à respecter.

Le lancement d'une Maitrise d'œuvre pour la réalisation

L'équipe de maitrise d'œuvre sera composée d'un architecte paysagiste et d'un urbaniste.

Les grands jalons de la procédure :

Lancement AAPC : avril 2024

Remise des offres : mi-mai2024

OS démarrage Travaux juillet 2024

Livraison : novembre 2025